

AFFAIRE N°17 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 747 m2 appartenant à M. GOVIN Jean-Baptiste.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

L'aménagement du chemin Finette à Sainte-Clotilde a hypothéqué une partie d'un terrain soit 360 m2, appartenant à M. GOVIN Jean-Baptiste.

La superficie restante étant devenue inconstructible, le propriétaire propose l'acquisition par la Municipalité de la totalité soit 747 m2 pour le prix de 14 940 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à procéder à l'acquisition du terrain de M. GOVIN pour le prix de 14 940 F.

La dépense sera prélevée au chapitre 901 - article 2 313-19.

Je mets la question aux voix.

*Vu*  
Saint-Denis, le 26 août 1915.  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. P. PROUST

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

*Pour copie certifiée conforme*  
*Pour le Directeur des Finances et*  
*des Collectivités Locales.*  
*Le Chef de bureau: MONTEIL*